



EXTRAIT N°39/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la
convocation :
Le 20 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

**En début de
séance :**
Présents 27
Procurations 2
Absents 4
Excusés 0

**En cours de
Séance :**
Présents 29
Procurations 2
Absents 2
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoint : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENÇE Marielle, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M ADELAIDE Michel, M. ADELE Lionel, M. MELINARD Quincy, Mme COSTIER Luciane, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, Mme LAMARTINIERE Nadine, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. NAPOLY Raymond (procuration à M. CRETINOIR Joël)

ABSENTS NON-EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Stephan GLANIOS, (assistant DST), M. Erman OZIER-LAFONTAINE (service marché).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-39-2026-AI
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

TAUX D'INDEMNITE DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Le Maire expose :

Les indemnités de fonction sont destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat.

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux chargés d'une délégation de fonction et les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité dont le montant varie suivant la grille indiciaire de traitement des fonctionnaires et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 3 février 1992.

Le montant des indemnités est déterminé en pourcentage de l'indice terminal brut de la fonction publique (IB 1027 : 4 110,52 €).

Le Maire propose de fixer les taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints, de conseillers municipaux délégués et de conseillers municipaux, ainsi qu'il suit :

		Taux
Maire	1	62,00% de l'IB 1027
Adjoint de pilotage	3	28,60% de l'IB 1027
Adjoints de mission	3	26,00% de l'IB 1027
Adjoints de coordination	3	20,00% de l'IB 1027
Conseiller municipal délégué	3	13,00% de l'IB 1027

.....
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE, par 22 voix pour
et 6 abstentions**

D'APPROUVER les taux d'indemnités de fonction allouées aux élus municipaux tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 avril 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-39-2026-AI
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026